

Vous n'aurez pas à remplir des déclarations de revenus qui contiennent des éléments pour lesquels aucune formation ne vous aura été donnée.


.....

Les séances de préparation de déclarations de revenus

Lorsque votre formation sera terminée, vous serez prêt à recevoir la clientèle qui se présente aux séances de préparation de déclarations de revenus. Ces séances sont organisées par les organismes participants et se déroulent dans leurs locaux.

Un calendrier des séances est établi en collaboration avec les responsables des organismes participant au programme, selon les besoins de chaque région. Vous pourrez compter sur l'assistance du personnel de l'ARC et de Revenu Québec si vous avez besoin d'informations supplémentaires pour remplir les déclarations de revenus d'une personne visée par le programme.

Le Programme des bénévoles Inscrivez-vous !

 Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Canada

Revenu Québec 

COM-301 (2008-11)

PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES



Depuis 1988

Le Programme des bénévoles



Canada

Québec 



Le programme

Le Programme des bénévoles est le fruit d'un important partenariat établi en 1988 entre l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Revenu Québec.

Ce programme vient en aide aux personnes qui ne peuvent elles-mêmes remplir leurs déclarations de revenus ou recourir à des services professionnels pour les faire remplir. Chaque année, près de 150 000 personnes bénéficient de l'aide précieuse de bénévoles.

La collaboration des organismes

La collaboration des organismes communautaires est essentielle à la réalisation des objectifs du programme. Ces derniers sont responsables de l'organisation et du déroulement des séances de préparation de déclarations de revenus et recrutent les bénévoles.

Si votre organisme désire participer au Programme des bénévoles, n'hésitez pas à communiquer avec un des responsables du programme à l'ARC ou à Revenu Québec dans votre région.



Le recrutement des bénévoles

Pour devenir un bénévole, vous devez être rattaché à un organisme communautaire. Notre coordonnateur local du programme peut vous aider à trouver un organisme près de chez vous.

Les bénévoles n'ont pas à être des spécialistes de la fiscalité : ils doivent surtout avoir envie d'aider les autres en leur consacrant du temps. Puisqu'ils offrent leurs services gratuitement, ils contribuent ainsi à combler des besoins communautaires essentiels.

Vous souhaitez être bénévole ? Remplissez le formulaire d'inscription offert dans le site Internet de l'ARC, à l'adresse www.arc.gc.ca/benevole. Vous trouverez également de l'information sur le programme dans le site de Revenu Québec, à l'adresse www.revenu.gouv.qc.ca/benevole.

La formation des bénévoles

Comme bénévole, vous aurez droit à une session de formation donnée conjointement par le personnel de l'ARC et de Revenu Québec. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les mesures fiscales qui touchent la clientèle du programme et de prendre connaissance des formulaires de déclaration de revenus que vous aurez à remplir. De plus, vous recevrez une trousse contenant un manuel de formation et un cahier d'exercices.

Les déclarations de revenus des personnes qui peuvent bénéficier des services de bénévoles sont généralement simples à remplir.